

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-huitième session du Comité pour les animaux
Tel Aviv (Israël), 30 août – 3 septembre 2015

Questions stratégiques

Renforcement des capacités

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT SUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS (DÉCISION 16.29)¹

1. Le présent document est soumis par les coprésidents du groupe de travail conjoint du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes sur le renforcement des capacités.²
2. La Conférence des Parties, à sa 16^e session (Bangkok, 2013), a adopté la décision 16.29, à l'adresse du Secrétariat CITES, comme suit:

Le Secrétariat, sous réserve de fonds externes disponibles, si nécessaire:

- a) *dresse un bilan des activités de renforcement des capacités visées par des résolutions et décisions afin de déterminer s'il serait possible de les rationaliser et de les consolider, et selon quelles modalités, et rend compte de ses conclusions et recommandations au Comité permanent, à sa 66^e session; il fait rapport sur les propositions de révision des résolutions et décisions et, si nécessaire, soumet un projet de résolution sur le renforcement des capacités à la 17^e session de la Conférence des Parties;*
- b) *collabore avec le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes sur les questions de renforcement des capacités dans leurs domaines de compétence, dans le but notamment d'améliorer et de développer les matériels de formation sur la formulation des avis de commerce non préjudiciable, y compris ceux disponibles auprès du Collège virtuel CITES;*
- c) *fournit, au titre des buts 1 et 3 de la Vision de la stratégie CITES, un appui ciblé aux organes de gestion et autorités scientifiques CITES, aux services de douane et de lutte contre la fraude, aux autorités judiciaires, aux législateurs et autres parties prenantes, particulièrement aux nouvelles Parties et aux petits États insulaires en développement;*
- d) *aide et soutient les Parties dans leurs propres efforts de renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre de la Convention à l'échelle nationale;*
- e) *propose des formations générales et spécialisées à travers l'organisation d'ateliers régionaux et le Collège virtuel CITES;*

¹ Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.

² Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

- f) *développe et consolide les partenariats avec les institutions et organisations qui aident les Parties à renforcer leurs capacités dans des domaines intéressant la CITES, par exemple le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, l'Organisation internationale des bois tropicaux et l'Université internationale d'Andalousie;*
- g) *fournit aux Parties des indications sur les modalités d'accès à des sources de financement pour appuyer l'application de la Convention (comme le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds pour l'éléphant d'Afrique); et*
- h) *réalise une évaluation des besoins et une analyse des lacunes en vue d'améliorer les efforts de la CITES en matière de renforcement des capacités.*

4. À leur dernière session conjointe (Veracruz, mai 2014), le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes ont établi un groupe de travail intersessions sur le renforcement des capacités. La composition du groupe de travail, avec au moins un représentant de chaque région pour les deux comités, est la suivante:

Coprésidents : Présidente du Comité permanent (Mme Clemente) et représentant de l'Amérique Centrale, l'Amérique du Sud et les Caraïbes (M. Ouboter) au Comité pour les animaux;

Membres : représentant de l'Océanie (M. Robertson) au Comité pour les animaux, représentants de l'Afrique (Mme Khayota), de l'Asie (M. Fernando) et de l'Amérique du Nord (M. Benítez) au Comité pour les plantes, représentants suppléants de l'Afrique (M. Fouda), de l'Amérique du Nord (Mme Gnam) et de l'Asie (M. Ishii) au Comité pour les animaux;

Parties : Allemagne, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Mexique, Portugal et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; et

OIG et ONG : Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), PNUE-Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (PNUE-WCMC), *Conservation International, Humane Society International*, TRAFFIC et WWF.

5. Le mandat du groupe de travail intersessions est le suivant:

- a) fournir une orientation au Secrétariat sur ses activités de renforcement des capacités ;
- b) examiner le matériel de formation du Secrétariat employé pour le renforcement des capacités, en ce qui concerne l'émission d'avis de commerce non préjudiciable; et
- c) fournir des conseils sur la mise à jour, l'élaboration ou l'amélioration de ce matériel selon les besoins.

En outre, aux termes du mandat, le groupe de travail doit:

- d) faire rapport sur l'avancement de ces activités aux prochaines sessions des comités.

6. Le groupe de travail a discuté, par voie électronique, des tâches inscrites dans son mandat et a convenu de plusieurs activités qu'il a l'intention d'entreprendre dans la période conduisant à la 17^e session de la Conférence des Parties, en septembre 2016. Le projet de plan de travail, inclus en annexe au présent document, sert de feuille de route destinée à guider le groupe de travail dans les actions prioritaires pertinentes et est assorti d'un calendrier indicatif.

7. Pour commencer, le groupe de travail conjoint sur le renforcement des capacités a revu le projet de révision de la page web CITES sur les avis de commerce non préjudiciables (le portail ACNP) et a recommandé des informations, des outils et des services additionnels pouvant également figurer sur le portail. Les discussions sont en cours pour améliorer le matériel de formation existant sur le Collège virtuel CITES, ainsi que pour examiner comment mieux relier l'information contenue actuellement dans la section ACNP du Collège virtuel CITES avec celle du futur portail ACNP sur le site web de la CITES.

8. Les coprésidents souhaitent exprimer leur profonde gratitude à M. Marcos Silva et à Mme Haruko Okusu pour leur aide et leur appui.

Recommandation

9. Le Comité pour les animaux est invité à prendre note du présent document.

Plan de travail du groupe de travail intersessions sur le renforcement des capacités en vue d'examiner le matériel de formation du Secrétariat, employé pour les activités de renforcement des capacités relevant des autorités scientifiques et des comités scientifiques

Mai 2015

Le groupe de travail a pour mandat de fournir des orientations au Secrétariat sur les activités de renforcement des capacités qui lui incombent; d'examiner le matériel de formation du Secrétariat employé pour le renforcement des capacités, notamment pour la formulation d'avis de commerce non préjudiciable; et de conseiller sur la mise à jour, l'expansion ou l'amélioration de ce matériel, si nécessaire [AC27/PC21 Sum. 1 (Rev. 1)], en gardant présent à l'esprit le contexte global du rôle du groupe de travail. Le groupe de travail:

- coopère avec le Secrétariat à la mise en œuvre de son programme de travail visant à aider les autorités scientifiques et à fournir des avis scientifiques sur le matériel de formation employé pour le renforcement des capacités [résolution Conf. 11.1 d)];
- collabore avec le Secrétariat aux activités pertinentes de renforcement des capacités, entre autres pour améliorer et enrichir le matériel de formation du Secrétariat sur la formulation d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP), y compris ceux disponibles auprès du Collège virtuel CITES (décision 16.29 b); et
- fournit des orientations sur la conception de nouvelles activités ciblées de renforcement des capacités concernant la formulation d'ACNP, l'amélioration et l'enrichissement du matériel de formation du Secrétariat sur les ACNP, la construction d'une section ACNP bien en vue sur le site web de la CITES et d'un système convivial d'échange de l'information relative aux ACNP, et l'identification de sources de financement (AC27/PC21 Doc. 9.1).

Le groupe de travail coopère avec le groupe de travail conjoint du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes sur l'examen du matériel d'identification et d'orientation et contribue à l'élaboration de matériel de renforcement des capacités sur l'introduction en provenance de la mer (sous l'égide du projet Union européenne-CITES (UE-CITES) sur les espèces marines).

Sans perdre de vue que le mandat du groupe de travail est plus vaste que le thème des ACNP, le groupe commence ses travaux en s'attachant aux questions relatives à l'amélioration et à l'enrichissement du matériel de renforcement des capacités pour la formulation d'ACNP, pour la période de 2015 à 2016.

1. Avis sur la construction du portail web sur les ACNP

Le Secrétariat travaille actuellement à la révision, en profondeur, du portail web ACNP du site web de la CITES afin de l'actualiser, de le rendre plus dynamique et de l'aider à répondre aux besoins des Parties en matière d'échange de l'information pertinente. Les travaux sur le portail ACNP ont commencé en avril-mai 2015 et l'objectif est d'inaugurer le portail web ACNP à la 28^e session du Comité pour les animaux.

Le personnel du Secrétariat appartenant à l'équipe de soutien scientifique et aux services de gestion des connaissances et d'information s'est réuni et a convenu de plusieurs projets de contenu pour le portail:

- archives du texte de la Convention, des résolutions et décisions pertinentes, et de tout autre matériel de référence approprié
- base de données des études de cas et orientations sur les ACNP, par exemple les résultats de l'atelier d'experts sur les ACNP (Cancun, 2008)
- liens vers les pages pertinentes du site web de la CITES (page des espèces, Collège virtuel, etc.)
- liens vers des pages web externes soulignant les efforts déployés par les Parties pour formuler des ACNP et des orientations sur les ACNP.

Contributions escomptées du groupe de travail:

- 1a) Fournir des commentaires et contributions au Secrétariat sur l'information, les outils et les services en vue des premiers préparatifs du portail web ACNP (mai-juin 2015)
- 1b) Examiner le portail web ACNP dès qu'il sera prêt et contribuer à l'enrichissement du site, (juillet-août 2015)

2. Mise à jour du Collège virtuel CITES

Le Collège virtuel CITES est une des principales sources d'outils de renforcement des capacités fournies par le Secrétariat CITES. Les deux principaux outils de formation que l'on y trouve, à savoir les cours CITES³ et les "présentations PowerPoint pour la formation des formateurs"⁴ ont maintenant plus de quatre ans et ont besoin, de toute urgence, d'être revus et révisés pour faire en sorte que l'information et le matériel de lecture qui l'accompagne soient à jour.

La révision des présentations PowerPoint peut se faire essentiellement à l'interne et, en conséquence, être une opération peu coûteuse bien que consommatrice de temps. Toutefois, l'engagement à peu de frais d'une personne dédiée à la tâche de coordination de la révision accélérerait beaucoup le travail. Comme il y a 19 dossiers PowerPoint, il convient d'établir un ordre de priorité (et d'identifier également des domaines supplémentaires pour lesquels créer des présentations PowerPoint). Le Secrétariat souhaite également obtenir l'aide de volontaires du groupe de travail pour diriger la révision de présentations PowerPoint.

La révision du matériel de cours en ligne se fera avec des fonds du projet UE-CITES issu des décisions de la CoP16 visant à redéployer des fonctions de cours aussi bien sur le fonds que sur le plan technique.

Contributions escomptées du groupe de travail:

- 2a) Contribuer à la révision et apporter des suggestions sur d'autres domaines pour lesquels créer une présentation PowerPoint ou un cours (juin-août 2015)
- 2b) Se porter volontaire pour diriger la révision d'une présentation PowerPoint donnée ou d'un cours sur les ACNP et convenir du calendrier de travail (septembre 2015)
- 2c) Examiner et faire des commentaires sur chaque processus de révision (octobre 2015 – juillet 2016)

3. Préparation d'une "foire aux questions" (FAQ) sur les ACNP

Compte tenu des questions et communications reçues par le Secrétariat, il est peut-être nécessaire de sensibiliser continuellement à la nature des ACNP et d'expliquer ce que signifie ou ne signifie pas la formulation d'un ACNP. Pour traiter cette question, le Secrétariat propose de préparer une liste de réponses, dans le cadre d'une FAQ sur les ACNP placée sur le portail web ACNP et, avec les ressources disponibles, de rédiger une fiche technique ou plus sur les ACNP.

Si la préparation de ces fiches techniques se révèle utile aux Parties, le Secrétariat pourrait envisager de préparer des fiches techniques sur d'autres concepts et thèmes CITES fondamentaux.

³ <https://cites.unia.es/>

⁴ <https://cites.unia.es/cites/mod/resource/view.php?id=58>

Contributions escomptées du groupe de travail:

- 3a) Débattre de l'utilité éventuelle de FAQ et de fiches techniques (novembre-décembre 2015)
- 3b) Faire des propositions au Secrétariat à inclure dans la liste pour la FAQ (janvier-mars 2016)
- 3c) Examiner et faire des commentaires sur la liste de thèmes pour la FAQ, à finaliser et afficher sur le portail web ACNP de la CITES (avril-mai 2016)
- 3d) Examiner et faire des commentaires sur le projet de fiche technique sur les ACNP, à finaliser et afficher sur le portail web ACNP (juin-juillet 2016)
- 3e) Examiner l'utilité d'imprimer des copies, de préparer d'autres fiches techniques et, si tel est le cas, définir d'autres concepts/thèmes clés (à partir d'août 2016– pour élaborer un nouveau plan de travail)

4. Examen des travaux de 2015-2016 et planification pour la période de 2017 à 2019

Si la 17^e session de la Conférence des Parties (CoP17) décide de reconduire le groupe de travail sur le renforcement des capacités, le plan de travail pour la période de 2017 à 2019 sera élaboré comme de besoin, en s'appuyant sur l'examen, à la CoP17, des résultats et réalisations.